

SERRE-PONÇON  
VAL D'AVANCE

LE MAG'



Communauté de communes

Serre-Ponçon  
Val d'Avance

Riche de NatureS

#1

Août 2017

Retrouvez-nous dès maintenant sur [www.cc-serreponconvaldavance.com](http://www.cc-serreponconvaldavance.com)  
et sur Facebook **Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance**

# INFOS PRATIQUES : VOTRE MAIRIE

## AVANÇON

Le Village, 05230 Avançon  
Lundi : 8h30 à 12h / 13h30 à 19h  
Mardi : 15h à 18h  
Mercredi : 9h à 12h / 13h à 17h  
Jeudi : 14h30 à 19h  
Tél : 04 92 50 30 14  
mairieavancon@wanadoo.fr  
www.avancon.valleedelavance.com

## LA BÂTIE-NEUVE

32 place de la mairie,  
05230 La Bâtie-Neuve  
Du lundi au vendredi :  
8h30 à 12h / 14h30 à 18h30  
04 92 50 32 23  
commune.de.la.batie.neuve@wanadoo.fr  
www.commune-la-batie-neuve.fr

## LA BÂTIE-VIEILLE

Le Village, 05000 La Bâtie-Vieille  
Mardi et vendredi :  
9h30 à 12h30 / 13h30 à 18h30  
04 92 51 49 73  
mairie.labatie-vieille@wanadoo.fr  
www.la-batie-vieille.valleedelavance.com

## BRÉZIERIS

Le Village, 05190 Bréziers  
Jeudi et vendredi : 9h à 14h  
04 92 55 18 10  
mairie.breziers392@orange.fr

## ESPINASSES

Avenue de l'Espine, 05190 Espinasses  
Lundi : 14h à 18h  
Mardi et jeudi : 9h à 12h / 14h à 18h  
Vendredi : 14h à 17h  
04 92 54 44 55  
mairie.espinasses@wanadoo.fr  
www.espinasses-mairie.fr

## MONTGARDIN

Le Village, 05230 Montgardin  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi :  
de 8h30 à 12h  
04 92 50 37 81  
mairiemontgardin@free.fr  
www.montgardin.valleedelavance.com

## PIÉGUT

Le Village, 05130 Piégut  
Mardi et jeudi : 10h à 12h / 14h à 17h  
Mercredi : 9h à 12h  
04 92 54 15 14  
mairiedepiegut@orange.fr  
www.mairie-piegut.fr

## RAMBAUD

Le Village, 05000 Rambaud  
Lundi : 16h30 à 18h30  
Mardi, jeudi et vendredi : 10h à 12h  
04 92 52 25 96  
mairie@rambaud05.fr  
www.rambaudvillage.fr

## REMOLLON

2, rue des Templiers, 05190 Remollon  
Lundi : 8h à 10h  
Mercredi : 10h à 12h  
Vendredi : 16h à 18h  
04 92 54 62 98  
mairie.remollon@free.fr  
www.remollon.fr

## LA ROCHETTE

Les Férauds, 05000 La Rochette  
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi :  
de 9h15 à 11h45  
04 92 52 37 59  
villagedelarochette@wanadoo.fr  
www.la-rochette.valleedelavance.com

## ROCHEBRUNE

Rue de la Mairie, 05190 Rochebrune  
Lundi et mardi : 9h à 12h  
04 92 54 45 46  
mairie.rochebrune@wanadoo.fr  
www.rochebrune05.fr

## ROUSSET

12, rue de la Mairie, 05190 Rousset  
Lundi, mardi et jeudi : 9h à 13h  
04 92 54 45 50  
mairiederousset@gmail.com  
www.rousset.a3w.fr

## SAINT-ÉTIENNE LE-LAUS

Le Village,  
05 130 Saint-Etienne-le-Laus  
Lundi : 8h30 à 12h30 / 13h à 17h  
Mardi et vendredi : 8h30 à 12h30  
Jeudi : 9h à 12h / 13h30 à 17h  
04 92 54 31 96  
mairiestetiennelelaus@wanadoo.fr  
www.saint-etienne-le-laus.valleedelavance.com

## THÉUS

Le Village, 05190 Théus  
Mardi et vendredi : 13h30 à 17h30  
04 92 54 64 72  
mairietheus@orange.fr

## VALSERRES

Le Village, 05130 Valserrès  
Mardi : 13h30 à 17h30  
Jeudi : 14h à 18h  
04 92 54 30 01  
mairie.valserres@wanadoo.fr  
www.valserres.valleedelavance.com

## VENTEROL

Le Village, 05190 Venterol  
Lundi et Mardi : 9h à 12h / 14h à 17h  
Jeudi : 14h à 17h  
Vendredi : 9h à 12h  
04 92 54 12 12  
mairie.venterol@wanadoo.fr

# SOMMAIRE

## VOTRE COM-COM

PAGE 4 À 13

La nouvelle intercommunalité  
Nos nouvelles compétences  
**Dossier spécial finances**  
Actions sociales  
Nos partenaires

## TOURISME

PAGE 13 À 15

Inauguration saison estivale  
Zoom sur la base de loisirs des  
3 lacs

## ENVIRONNEMENT

PAGE 16 À 23

Activités de pleine nature  
Redevance des ordures  
ménagères (REOM)  
Assainissement  
Gestion des torrents  
Gestion des déchets

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PAGE 24 / 25

Urbanisme  
Zones d'activités économiques

## ACTIONS CULTURELLES

PAGE 26 / 27

Projet scolaire 2016/2017  
Ca s'est passé cet été ...

Dépôt légal : 2017-08 • Directeur de la publication : Joël Bonnaffoux • Rédaction, conception, distribution : agents de la communauté de communes, mairies • Crédits photos : Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance, Xavier Mordefroid, ECC Chaillol, CDTE05, Niamar Ndour, Johanna et Olivier Nobili, Nicolas Georgeot • Toute reproduction réutilisation interdite •

• Prochain numéro : été 2018 •

Ce bulletin a été imprimé en 5 800 exemplaires par les Éditions du Fournel (L'Argentière-la-Bessée) avec du papier respectant les normes environnementales.



## I ÉDITO



## Chères habitantes, Chers habitants,

C'est en tant que président de la nouvelle intercommunalité Serre-Ponçon Val d'Avance que j'ai le plaisir de vous écrire aujourd'hui. 16 communes font désormais partie de ce nouveau périmètre. Élus et agents travaillent actuellement à l'harmonisation et au développement de ce territoire, tout en valorisant ses spécificités, de façon à concevoir la communauté de communes de demain : une intercommunalité «Riche de Natures», où il fait bon vivre !

Vous avez certainement dû suivre de près ou de loin les rebondissements liés à la loi NOTRe de ces derniers mois. Dans ce contexte, notre nouvelle intercommunalité a vu le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2017 sous le nom « Serre-Ponçon Val d'Avance ». Voilà déjà un an et demi que l'équipe technique et les élus travaillent à la création de cette entité. Désormais, certaines des nouvelles compétences qui nous ont été attribuées par l'État sont effectives. D'autres le seront au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ces récents bouleversements nous obligent à former nos équipes, récupérer les données communales et réorganiser les services. Ainsi, nos équipes se sont attelées depuis plus d'un an déjà aux dossiers les plus délicats : tourisme, assainissement, zones d'activité économique et tant d'autres. Tout est mis en œuvre afin de vous garantir un service optimal au moment de la prise de compétence.

Vous trouverez dans les pages de ce premier numéro du Mag', les nouveautés liées à votre nouvelle intercommunalité : le conseil communautaire, les nouveaux statuts, les futures compétences, mais également un grand **dossier spécial finances** (pages 8 à 11). Certains d'entre vous ont d'ores et déjà constaté que la distribution du magazine n'a pas eu lieu comme à l'accoutumé, au mois de juin. Finances oblige, nous allons désormais vous proposer un unique rendez-vous annuel au lieu des deux précédents. Nous tenterons de le concevoir de la manière la plus complète possible. Nous vous invitons également à aller consulter régulièrement notre site internet, pour suivre toutes les actualités de votre collectivité !

Belle rentrée à vous

M. Joël Bonnaffoux  
Président de la CCSPVA

# Conseil communautaire Serre-Ponçon Val d'Avance

## 2017 / 2020



**M. Joël BONNAFFOUX**  
PRÉSIDENT  
Maire de La Bâtie-Neuve



**M. Yves JAUSSAUD**  
1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT  
Mairie de Valsarres



**Mme Clémence SAUNIER**  
2<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENTE  
1<sup>ère</sup> adjointe à Espinasses



**M. Patrick PERNIN**  
3<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT  
Maire de Rambaud



**Mme Élisabeth CLAUZIER**  
4<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENTE  
1<sup>ère</sup> adjointe à Remollon



**M. Pierre ROMANO**  
5<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT  
1<sup>er</sup> adjoint à Rousset



**M. Laurent NICOLAS**  
Maire d'Avançon



**M. Stéphane JACOB**  
Avançon



**Mme Liliane ACHARD**  
La Bâtie-Neuve



**Mme Juliette BAILLE**  
La Bâtie-Neuve



**M. Jean-Pierre BONNET**  
La Bâtie-Neuve



**M. Jean-Philippe BRÉARD**  
La Bâtie-Neuve



**M. Alain DE SANTINI**  
La Bâtie-Neuve



**M. Alain DUBOS**  
La Bâtie-Neuve



**Mme Mylène SEIMANDO**  
La Bâtie-Neuve



**Mme Magali VANDENABEELE**  
La Bâtie-Neuve



**M. Francis CESTER**  
Maire de La Bâtie-Vieille



**Mme Béatrice BOURGADE**  
La Bâtie-Vieille



**M. Sébastien BARISONI**  
1<sup>er</sup> adjoint à Bréziers



**Mme Francine MICHEL**  
Maire d'Espinasses



**Mme Valérie FACHE**  
Espinasses



**M. Roger MAMO**  
Maire de Montgardin



**M. Francis ESCALLIER**  
Montgardin



**M. Alain MICHEL**  
Maire de Prégut



**M. Marc BEYNET**  
Rambaud



**M. Bernard ALLARD-LATOUR**  
Maire de Remollon



**Mme Rose-Marie JOUSSELME**  
Maire de La Rochette



**M. Jean-Bernard REYMOND**  
La Rochette



**M. Daniel AUBIN**  
Maire de Rochebrune



**M. Dominique BONJOUR**  
Maire de Saint-Étienne  
Le-Laus



**M. Michel RAMBAUD**  
Saint-Étienne-Le-Laus



**M. Gilbert LEYDET**  
Maire de Théus



**M. José SARLIN**  
Maire de Venterol



# I VOTRE COM-COM

## VoTRE nouveau conseil communautaire

### 33 représentants à votre service

VoTRE communauté de communes est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017. De nouvelles élections se sont donc déroulées le 9 janvier 2017 afin de désigner les représentants du nouveau territoire. M. Joël Bonnaffoux, Président de la Vallée de l'Avance depuis avril 2014, a été élu Président de la nouvelle intercommunalité à l'unanimité.

Président et vice-présidents sont à la tête de commissions travaillant sur les multiples compétences de la communauté. Ainsi, le président, M. Joël Bonnaffoux est en charge des commissions «finances et ressources humaines» et «appel d'offres et délégation de services public et d'ouverture des plis».

Au nombre de 5, les élus nommés à la vice-présidence sont :

- **1<sup>er</sup> vice-président** : **M. Yves Jaussaud**, Maire de Valserrès, en charge de la commission « déchets, environnement et eau potable » ;
- **2<sup>ème</sup> vice-présidente** : **Mme Clémence Saunier**, 1<sup>ère</sup> adjointe à Espinasses, en charge de la commission « aménagement du territoire et développement économique » ;
- **3<sup>ème</sup> vice-président** : **M. Patrick Pernin**, Maire de Rambaud, en charge de la commission « tourisme, communication et sentiers de randonnée » ;
- **4<sup>ème</sup> vice-présidente** : **Mme Elisabeth Clauzier**, 1<sup>ère</sup> adjointe à Remollon, en charge de la commission « culture et affaires sociales » ;
- **5<sup>ème</sup> vice-président** : **M. Pierre Romano**, 1<sup>er</sup> adjoint à Rousset, en charge de la commission « assainissement ».

La représentation des communes au sein du conseil s'effectue au prorata du nombre d'habitants, selon une grille de calcul nationale. **Découvrez l'intégralité de vos 33 représentants dans le trombinoscope à gauche !**

### NOUS CONTACTER :

 **SIÈGE SOCIAL À LA BÂTIE-NEUVE**

**33, RUE DE LA LAUZIÈRE 05230 LA BÂTIE-NEUVE**

☎ 04 92 50 20 50

secretariat@ccspva.com

**Horaires** : du lundi au vendredi de 9h à 12h / 14h à 17h (fermée le vendredi après-midi)

### ANTENNE À ESPINASSES

**RUE DE L'ÉCOLE 05190 ESPINASSES**

☎ 04 92 54 41 05

**Horaires** : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h / 14h à 17h (fermée le mercredi et le vendredi après-midi)

## Notre logo, riche de sens !

Communauté de Communes



## VoTRE site web

Un marché pour la réalisation d'un nouveau site internet institutionnel a été attribué à l'entreprise Piment Rouge (Gap). Ce nouveau site, [www.cc-serreponconvaldavance.com](http://www.cc-serreponconvaldavance.com), a pour objectif de renforcer l'attractivité du territoire, de valoriser ses 16 communes membres et de présenter les actions de la collectivité.

L'accent a été mis sur le tourisme, le développement économique, les nouvelles compétences de l'intercommunalité, mais également sur les deux déchèteries et le tri des déchets. Courez-y vite !

# Nos nouvelles compétences

## De nouveaux statuts pour votre intercommunalité

Dans le cadre de la fusion des intercommunalités, de nouvelles compétences ont été imposées par la loi NOTRe. Il existe trois types de compétences : les compétences obligatoires, les compétences optionnelles et les compétences facultatives.

Si l'État impose des compétences aux intercommunalités, il propose également de choisir parmi une liste donnée, un certain nombre de compétences optionnelles. La communauté de communes peut également choisir librement ses compétences facultatives, en fonction des besoins des communes membres.

Les nouveaux statuts de la CCSPVA ont été approuvés par délibération lors du conseil communautaire du 24 juillet 2017. Les communes membres disposent dès lors d'un délai de 3 mois pour les approuver par délibération du conseil municipal.

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif de nos compétences, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Au fur et à mesure des pages de ce magazine, vous aurez également l'occasion de mieux faire connaissance avec ces dernières !

### Les compétences applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018

#### LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace - Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) (voir page 13)

Actions de développement économique (Zones d'Activité Economique et Promotion touristique du territoire) (voir page 14 & 15 et 25)

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyages

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés (voir pages 20 à 23)

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) (voir page 19)

#### LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement - Développement des Activités de Pleine Nature (APN) (voir pages 16 & 17)

Voirie (Route d'accès à la déchetterie d'Avançon)

Politique de la ville (Action en faveur de la culture, de la jeunesse, du petit patrimoine bâti non classé) (voir page 26 & 27)

Action sociale d'intérêt communautaire (Transport A la Demande - Centre de Loisirs Sans Hébergement - Repas des aînés)

Construction, entretien et fonctionnement d'équipement sportifs d'intérêt communautaire

Assainissement (voir page 18)

Adduction d'eau brute (gestion et distribution depuis le captage du Dévezet jusqu'aux réservoirs des communes suivantes: Avançon, La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille, Montgardin, Rambaud, Saint-Etienne-Le-Laus, Valserrès et Jarjayes)

#### LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

Participation aux Centres d'Incendie et de Secours (CIS) de La Bâtie-Neuve et d'Espinasses

Concours technique et administratif aux communes : instruction du droit des sols, dossiers de marchés (aide à la rédaction, à la mise en ligne, à l'analyse et à l'attribution).

Maîtrise d'ouvrage déléguée pour les opérations communales par voie de mandat : missions d'études ou de travaux pouvant être réalisés par la communauté de communes pour le compte de tiers non dessaisis de la compétence.

Mise à disposition des communes de matériel scénique et des équipements communautaires

Retrouvez les  
statuts détaillés  
sur notre site  
[www.cc-serreponcon  
valdavance.com](http://www.cc-serreponcon-valdavance.com)

## Des prises de compétences étalées dans le temps

De façon à permettre aux intercommunalités de se préparer au mieux, l'État autorise une prise de compétence différée dans le temps, avec tout de même, des dates butoires.

Les élus de notre territoire ont donc opté pour la stratégie suivante :

### Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- **Actions de développement économique** : avec le développement des zones d'activité économique (page 25) et la mise en place d'une stratégie touristique (pages 14 & 15).

- **Assainissement** : Non Collectif sur le territoire de Serre-Ponçon (déjà en place sur l'ancienne intercommunalité du Pays de Serre-Ponçon).

### Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (que vous retrouverez dans le tableau ci-contre) :

- **Assainissement** : compétence étendue à l'ensemble du territoire. Qu'il s'agisse de l'assainissement collectif ou de l'assainissement autonome, avec la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) inter-communautaire (page 18).

- **GEMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Les contours de cette compétence sont en cours de définition. (page 19).

### Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- **Eau potable** : Gestion et distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire, des captages jusqu'à l'habitation.

Les élus et les agents travaillent, selon leurs domaines de connaissances respectifs à la mise en œuvre de ces nouvelles attributions.

**Malheureusement, le transfert de compétences orchestré par l'État n'a pas été accompagné des finances correspondantes...**

## Compétences ... ... Quèsaco?

Les compétences d'une commune ou d'une communauté de communes sont les missions exercées par ces dernières. Elles revêtent toutes un intérêt communautaire.

Dans le cadre de la loi NOTRe, la définition des compétences et leur ventilation entre communes et communautés de communes ont été revues par l'État.

## La promotion touristique du territoire ; un nouveau challenge

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la « promotion du tourisme, dont la création des offices de tourisme » a été intégrée à la compétence « Action de développement économique ». Le nouveau territoire devra désormais relever le challenge de sa promotion touristique. Notre volonté est de le rendre encore plus attractif tant pour les habitants que pour les visiteurs.

Face à cette nouvelle compétence, une période d'adaptation est nécessaire afin de pouvoir définir la stratégie touristique à adopter et d'établir un plan d'actions sur le long terme.

Des actions de communication sur les particularités de notre territoire ont d'ores et déjà été menées, notamment la réalisation de brochures et flyers que vous retrouverez au sein de notre Office de Tourisme Intercommunal (OTI) à Rousset et sur notre site internet: [www.cc-serreponconvaldavance.com](http://www.cc-serreponconvaldavance.com)

# Finances 2017

## Un étranglement financier engagé par l'État

Sur le plan budgétaire, notre volonté en 2015 et 2016 a été la recherche d'un équilibre sans recours à l'augmentation de la fiscalité locale, dans un contexte de baisses significatives des dotations perçues de l'État.

### Des compétences d'État transférées...

Dans le cadre de la fusion des intercommunalités, de nouvelles compétences ont été imposées par la loi NOTRe. Cependant, aucune compensation financière n'a été apportée par l'État. Pourtant, les compétences que nous devons désormais gérer sont loin d'être peu coûteuses !

La promotion et l'accueil touristique, la gestion des Zones d'Activité Economique (ZAE) pour nos 16 communes membres... Voilà les missions de confiance qui nous

sont désormais imparties. Sachant qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et l'assainissement feront également partie de nos attributions.

### ... Sans compensation reversée !

Comment les financer désormais ? L'État ne nous apporte aucune solution, aucune compensation ni aucune dotation supplémentaire. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) continue de diminuer un peu plus chaque année, tandis que le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) a augmenté de 40 % en 4 ans... Voilà pourquoi les maîtres mots sont « rigueur », « économies » et malheureusement « augmentation »...

## - 40 % de dotations de l'État entre 2013 et 2016

DOTATION DE L'ÉTAT	2013	2014	2015	2016	2017
CC Pays de Serre-Ponçon	55 300 €	42 830 €	15 280 €	14 450 €	52 000 €
CC Vallée de l'Avance	149 720 €	144 800 €	125 990 €	106 760 €	

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État aux collectivités territoriales a ainsi été réduite de 40% entre 2013 et 2016 soit une perte de recette annuelle d'environ 84 000 €.

## + Un FPIC à reverser à l'État multiplié par 6 entre 2012 et 2016

FPIC	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CC Pays de Serre-Ponçon	5 270 €	9 040 €	15 640 €	22 990 €	37 670 €	50 000 €
CC Vallée de l'Avance	6 850 €	15 920 €	25 350 €	32 830 €	51 710 €	

Pour 2017, la balance financière prévue entre les dotations de l'État et les fonds reversés par l'intercommunalité à l'État laisse 2 000 € à l'intercommunalité ! Une bien maigre somme au vu des compétences nouvellement acquises.

### En résumé

- + de compétences obligatoires transférées de l'État ou des communes aux intercommunalités;
- + de services publics à financer;
- + de fonds à reverser à l'État;
- de dotation globale de fonctionnement versée par l'État;
- = une augmentation forcée des recettes fiscales locales
- + un frein aux projets de développement





## Le Fond National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et des communes moins favorisées. Il a, contrairement à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), été multiplié par 6 entre 2012 et 2016 !

Le département des Hautes-Alpes est considéré comme un département riche, en comparaison à d'autres secteurs considérés comme sinistrés de France. C'est pourquoi la plupart des collectivités des Hautes-Alpes reverse ce fond à l'État.

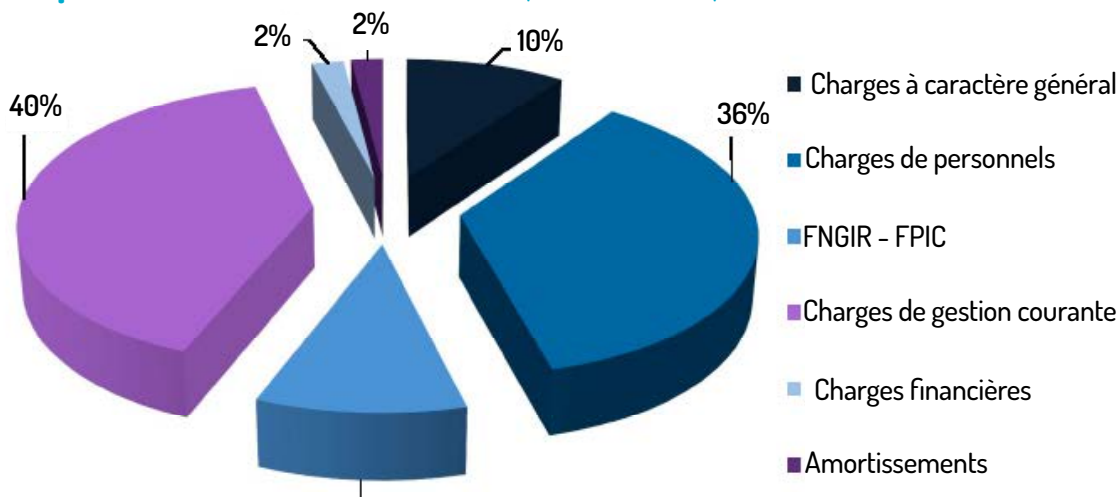
**Notre collectivité a ainsi reversé près de 90 000 € en 2016 contre 12 000 € en 2012. Une augmentation non négligeable sur notre budget.**

## Budget prévisionnel 2017

La collectivité dispose de 5 budgets distincts qui doivent être équilibrés indépendamment les uns des autres. La maîtrise d'ouvrage déléguée est un service que l'intercommunalité propose aux communes afin de les aider dans le montage, le suivi des dossiers complexes et la gestion budgétaire de ces opérations.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2017 = 6 106 000 € POUR 5 BUDGETS + LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE				
Les différents budgets	Fonctionnement	Investissement	Total	Modes de Financement
Budget principal	1 230 000 €	660 000 €	1 890 000 €	Fiscalité locale + Dotations de l'État
Budget tourisme	90 000 €	31 000 €	121 000 €	Taxe de séjour Dotations du budget général
Budget déchets	1 400 000 €	308 000 €	1 708 000 €	Redevance des Ordures Ménagères (REOM)
Budget eau potable (Val d'Avance)	161 000 €	152 000 €	313 000 €	Participation des communes
SPANC (Serre-Ponçon)	74 000 €	- €	74 000 €	Redevance assainissement non collectif
Maîtrise d'ouvrage déléguée	- €	2 000 000 €	2 000 000 €	Participation des communes
<b>TOTAL</b>	<b>2 955 000 €</b>	<b>3 151 000 €</b>	<b>6 106 000 €</b>	

## Dépenses de fonctionnement prévisionnelles pour 2017



### Nota

Les charges de personnels vous semblent importantes ?

Elles sont pourtant inférieure à la moyenne nationale des communautés de communes de notre taille ! En effet, cette dernière représente en général 40% des dépenses de fonctionnement !



## Des économies face aux dépenses incompressibles

### Les économies réalisées :

Le travail délicat de ce début d'année a été de réaliser encore plus d'économies afin d'atteindre l'équilibre budgétaire.

- Renégociation de plusieurs contrats : assurances, téléphonie, fournitures administratives ...
  - Lancement de marchés communs avec d'autres intercommunalités afin de mieux négocier avec nos prestataires.
  - Non remplacement des agents (départ à la retraite, maternité, longue maladie) afin de réduire les coûts de personnel.
- Là où la collectivité peut grignoter des euros, elle le fait !

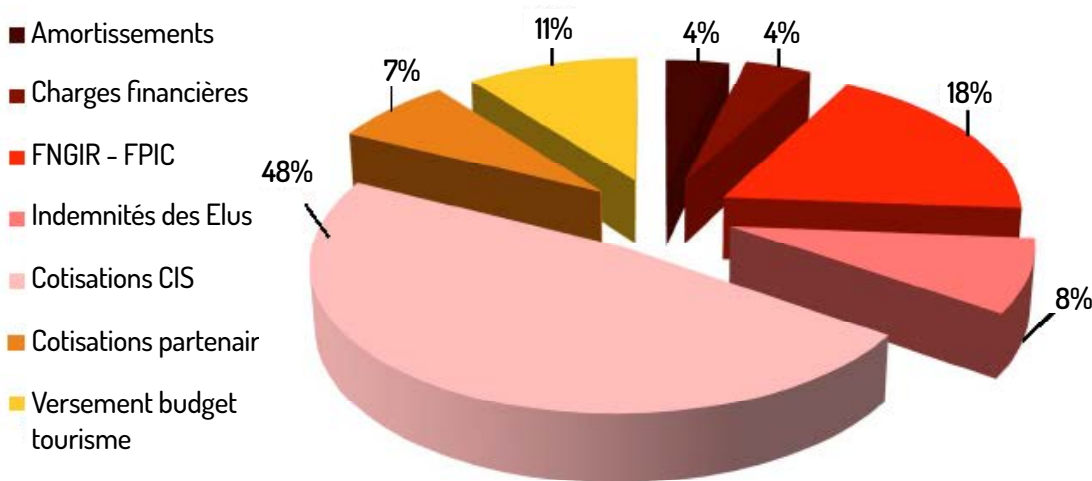
### Les dépenses incompressibles :

Malheureusement, certaines dépenses de fonctionnement restent incompressibles. Il s'agit :

- des charges de gestion courante (cf : graphique détaillé ci-dessous)
- des charges financières (remboursement des prêts et leurs intérêts)
- des amortissements



## Charges de gestion courante : des dépenses incompressibles

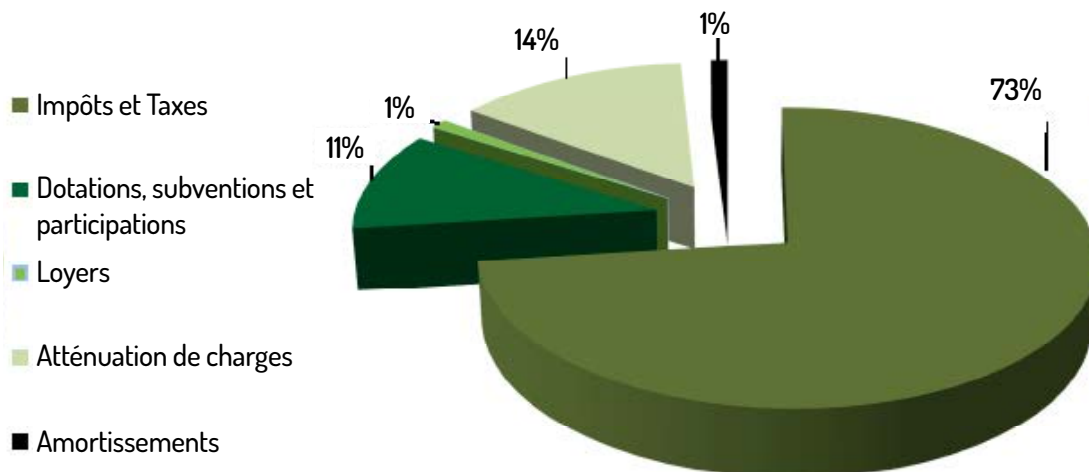


## Zoom sur les CIS

### Centre d'Incendie et de Secours.

Chaque année la collectivité participe aux frais de fonctionnement des deux CIS présents sur notre territoire : à la Bâtie-Neuve et à d'Espinasses. Pour la sécurité de tous !

## Recettes de fonctionnement prévisionnelles



## Nota

### Indemnités des élus

Dans le cadre de cette rigueur budgétaire, nos élus ont également décidé de voter leurs indemnités à la baisse.

# Conséquence : Une hausse des taux d'imposition en 2017

Vous l'aurez sans doute compris, l'État ne nous accompagne pas dans le financement des nouvelles compétences qu'il nous a attribué. L'intercommunalité ne dispose malheureusement pas d'autres leviers d'action que l'optimisation et la réduction des dépenses et la fiscalité locale (Taxe d'Habitation (TH), Taxe Foncière (TF) et Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)) pour équilibrer ses budgets.

Bien sûr, nous pourrions jouer sur la suppression de certaines compétences facultatives afin d'atteindre ce précieux équilibre. Mais il a été de la volonté de nos élus de conserver ces services, qui sont principalement d'ordre sociaux et culturels. Ainsi, en 2017, le transport à la demande du Val d'Avance, continue d'emmener les personnes les plus âgées 3 fois par semaine faire leurs courses ou se rendre à leurs rendez-vous médicaux. L'aide au maintien du Centre de Loisirs d'Espinasses a été renouvelée afin de continuer d'accueillir les enfants hors périodes scolaires. Ces exemples en sont deux parmi tant d'autres : aides aux associations locales, actions culturelles dans les écoles et tout public. Voilà des initiatives que l'intercommunalité souhaite préserver.

## La fiscalité locale, un levier nécessaire...

Taux 2016	Taxe d'Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier Non Bâti	Cotisation Foncière des Entreprises
CC Pays de Serre-Ponçon	2,36	3,78	18,04	4,06
CC Vallée de l'Avance	2,79	3,84	18,14	3,73
<b>Taux CCSPVA 2017</b>	<b>3,1</b>	<b>4,42</b>	<b>21</b>	<b>4,62</b>

AUGMENTATION MOYENNE  
ENVISAGÉE :  
**20 € À 35 € POUR 2017**

### Nota

**Impôts et taxes = fiscalité locale** = Taxe d'Habitation, Taxe Foncière et Cotisation Foncière des Entreprises

**Dotation, subvention et participation** = dotation de l'État, participation des communes et rémunération du service urbanisme.

**Atténuation de charges** = participation aux budgets annexes / Valorisation des charges de personnel du budget général.

## Pendant nos taux d'imposition restent parmi les plus bas des Hautes-Alpes !

Taux des autres intercommunalités en 2016	Taxe d'Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier Non Bâti	Cotisation Foncière des Entreprises
CC du Queyras	12	14,42	105,08	18
CC Pays des Écrins	8,23	9,38	63	12,88
CC Haut-Champsaur	4,92	7,58	20	5
CC Champsaur	6,62	9,06	43,85	9,7
CC Valgaudemar	4,11	7,72	22	6,11
CC Savinois-SP	4,22	4,69	35,98	8,12
<b>Taux CCSPVA 2017</b>	<b>3,1</b>	<b>4,42</b>	<b>21</b>	<b>4,62</b>



# Actions sociales

## Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

Le centre aéré installé dans les locaux de l'école d'Espinasses existe depuis maintenant 7 ans, il est ouvert aux enfants âgés de 4 à 11 ans résidant sur les communes suivantes : Bréziers, Espinasses, Piégut, Remollon, Rochebrune, Rousset, Théus et Venterol.

Il est co-géré par la communauté de communes et les foyers ruraux basés à Peipin. L'intercommunalité a pour tâche de réceptionner les dossiers d'inscription. Elle verse une subvention aux foyers ruraux. Pour 2017, le montant de cette subvention est de 18 964 €.

Les foyers ruraux, quant à eux, ont en charge le recrutement de la directrice et de ses animateurs ainsi que la préparation des activités pour les 8 semaines d'ouverture du centre à l'année.

Le centre aéré a été ouvert une semaine durant les vacances d'hiver. 4 enfants de - de 6 ans et 15 enfants de + de 6 ans ont pu s'adonner aux jeux dans la neige, à une balade en raquettes ou à la cuisine.

Durant les vacances de printemps, ce sont 5 enfants de - de 6 ans et 9 enfants de + de 6 ans qui ont profité des jeux extérieurs et d'une sortie sur le sentier des papillons à Digne les Bains.

Enfin, cet été, le centre a ouvert 5 semaines, du 10 juillet 2017 au 11 août 2017, avec au programme de la spéléologie, de la via ferrata, de l'accrobranche, des baignades et une nuit sous la tente avec l'observation des étoiles.

Le centre aéré sera également ouvert une semaine durant les vacances d'automne du 23 au 27 octobre 2017.

Les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur notre site internet :

[www.cc-serreponconvaldavance.com](http://www.cc-serreponconvaldavance.com) /rubrique « au quotidien »/ « centre de loisirs »

## Transport A la Demande (TAD)



Le Transport A la Demande (TAD) est un service à destination des personnes âgées (60 ans et plus) et/ou dépendantes, résidant sur les communes suivantes : Avançon, La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille, Chorges, Montgardin, Rambaud, La Rochette, Saint-Étienne-Le-Laus et Valsерres.

3 fois par semaine, la navette 8 places du TAD va chercher ses adhérents à leur domicile et les emmène à leur rendez-vous médicaux et/ou faire leurs courses.

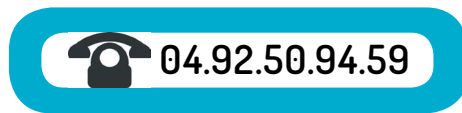
<b>MARDI</b> départ : 13h15 retour* : 16h50	<b>MERCREDI</b> départ : 8h15 retour* : 11h15	<b>VENDREDI</b> départ : 8h15 retour* : 11h15
---	---	---

\* Horaires de retour pouvant varier

L'adhésion au service est obligatoire et renouvelable trimestriellement. Le montant de l'adhésion est de 30€ par trimestre, payable au trésor public.

Le service fonctionne uniquement sur réservation prise par téléphone :

RÉSERVATIONS : MARDI, JEUDI DE 10H00 A 12H00



# FOCUS SUR NOS PARTENAIRES

## MISSION JEUNES (MJ05)



Vous rencontrez des difficultés dans la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un logement ?

Les entretiens individuels hebdomadaires avec la Mission Jeunes 05 vous aident à construire votre parcours et à définir votre projet.

Depuis 8 ans, la communauté de communes accueille ces permanences hebdomadaires dans ses locaux. Ces rendez-vous sont destinés aux jeunes de 16 à 25 ans, résidents du territoire.

Catherine Resch, conseillère en insertion sociale de la MJ05, apporte un accompagnement et des conseils personnalisés chaque mardi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (sur rendez-vous).

Prendre rendez-vous :

MISSION JEUNES 05

1 COURS DU VIEUX MOULIN

CS 60004

05010 GAP CEDEX

Tél. : 04 92 53 00 00

Email : [info@mj-05.org](mailto:info@mj-05.org)

Site web : [www.mj05.org](http://www.mj05.org)

## SCoT



Il s'agit du Schéma de Cohérence Territoriale. Celui du bassin gapençais, dont la communauté fait partie comprend 80 communes sur une superficie totale de 2 100 km<sup>2</sup>.

Ce document vise à fédérer et mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysages.

Le SCoT, c'est aussi un espace de dialogue et d'échanges sur l'aménagement du territoire, dépassant les périmètres institutionnels avec l'ambition de répondre aux besoins exprimés par les habitants, les acteurs économiques, les visiteurs, et toutes les forces vives du territoire.

+ d'info : [www.scotgapençais.fr](http://www.scotgapençais.fr)

## SMADESEP

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon a été créé en mai 1997. Il regroupe le Département des Hautes-Alpes ainsi que plusieurs collectivités bordant le lac de Serre-Ponçon.

Le SMADESEP a pour objectif de mener un développement cohérent des rives du lac pour un tourisme de qualité. Il intervient principalement sur l'aménagement du domaine public hydroélectrique et la gestion des ports. Une équipe de 8 personnes assure l'ensemble des missions d'opérateur du Syndicat.

Les 9 communes bordant le lac et membres du SMADESEP sont Baratier, Crots, Embrun, Savine le Lac, Le Sauze du Lac, Prunières, Puy Sanières, Charges et Rousset.

+ d'info : [www.smalesep.com](http://www.smalesep.com)

## Le Pays Gapençais



De par son histoire, le Gapençais était autrefois davantage tourné vers le Dauphiné. Mais aujourd'hui, celui-ci tend à se rapprocher de Marseille car il dépend administrativement de la région Provence-Alpes-Côte-D'Azur. Cette double culture apparaît donc à Gap, où on trouve un mélange parfait de la Provence et du Dauphiné.

Le Pays Gapençais rassemble 76 communes des Hautes-Alpes ainsi que 4 communes des Alpes-de-Haute-Provence (3 communautés de communes et une communauté d'agglomération) qui présentent une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale.

Le Pays permet l'étude et la réalisation de projets de développement (économiques, culturels et sociaux) dans l'intérêt commun de ses membres.

Le financement du pays provient de la participation de ses membres et de multiples contrats avec le département, la Région, l'État, l'Union Européenne, l'ADEME...

+ d'info : [www.pays-gapençais.com](http://www.pays-gapençais.com)

Serre Ponçon  
Le grand Lac des Alpes du Sud



# I TOURISME

## Lancement de la 1<sup>ère</sup> saison touristique

Au début de l'été, toute l'équipe de la Communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance se mobilisait pour préparer le lancement de la saison touristique estivale.

A cette occasion, des travaux ont été effectués dans le nouvel Office de Tourisme Intercommunal (OTI) situé sur la commune de Rousset. A l'intérieur, réaménagement complet ! Les peintures ont été entièrement refaites, les sols ont été remplacés et l'espace d'accueil a été réorganisé afin d'accueillir les visiteurs pour cette nouvelle saison, dans les meilleures conditions.

A l'extérieur, l'office dispose aujourd'hui de deux grandes oriflammes pour indiquer sa présence ainsi que d'une belle banderole de couleur turquoise qui rappelle le lac de Serre-Ponçon.

C'est le mardi 20 juin dernier que les membres de l'intercommunalité, les élus ainsi que les prestataires d'activités se sont réunis à l'Office de Tourisme à Rousset afin de célébrer le lancement de cette 1<sup>ère</sup> saison estivale. A cette occasion, le Président de l'intercommunalité M. Joël Bonnaffoux et le vice-Président en charge du tourisme et maire de Rambaud M. Partick Pernin ont présenté les objectifs de l'été et l'équipe en charge du tourisme.

Sur place, un agent d'accueil est présent tout l'été pour vous accueillir et répondre à vos besoins. Les horaires et périodes d'ouverture de l'office ont été adaptés de manière à répondre à la fréquentation touristique tout au long de l'année. Deux périodes d'ouvertures de mai à septembre et une permanence téléphonique en basse saison permettent de vous renseigner tout au long de l'année !



**Serre-Ponçon Val d'Avance** COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL  
SERRE-PONÇON VAL D'AVANCE

	MOYENNE SAISON Du 2 mai au 19 juin Du 11 au 30 septembre	HAUTE SAISON Du 20 juin au 10 septembre	BASSE SAISON Accueil téléphonique uniquement
LUNDI	-	Matin : 9h30 à 13h00 Après-midi : 14h00 à 18h00	Matin : 8h30 à 12h30 Après-midi : 13h30 à 17h15
MARDI	Matin : 9h30 à 12h30 Après-midi : 14h00 à 18h00	Matin : 9h30 à 13h00 Après-midi : 14h00 à 18h00	Matin : 8h30 à 12h30 Après-midi : 13h30 à 17h15
MERCREDI	Matin : 9h30 à 12h30 Après-midi : 14h00 à 18h00	Matin : 9h30 à 13h00 Après-midi : 14h00 à 18h00	Matin : 8h30 à 12h30 Après-midi : 13h30 à 17h15
JEUDI	-	-	Matin : 8h30 à 12h30 Après-midi : 13h30 à 17h15
VENDREDI	Matin : 9h30 à 12h30 Après-midi : 14h00 à 18h00	Matin : 9h30 à 13h00 Après-midi : 14h00 à 18h00	Matin : 8h30 à 12h30
SAMEDI	Matin : 9h30 à 12h30 Après-midi : 14h00 à 18h00	Matin : 9h30 à 13h00 Après-midi : 14h00 à 18h00	-
DIMANCHE	-	Matin : 9h30 à 13h00	-

EN MOYENNE ET EN HAUTE SAISON :  
nous vous accueillons du mardi 2 mai au samedi 30 septembre 2017  
dans nos locaux à ROUSSET.

EN BASSE SAISON :  
accueil téléphonique uniquement à LA BÂTIE-NEUVE.

ADRESSE POSTALE :  
PAVILLON DU TOURISME  
LES CELLIERS DE ROUSSET  
05190 ROUSSET

04 92 54 41 18 | [tourisme@ccspva.com](mailto:tourisme@ccspva.com)  
Rendez-vous cet été sur [www.cc-serreponconvaldavance.com](http://www.cc-serreponconvaldavance.com)

le paysage de vos vacances !

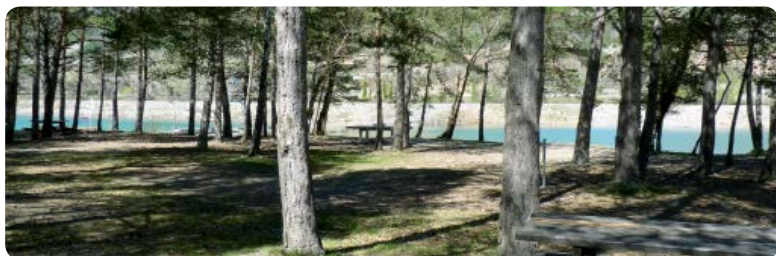
# La base de loisirs les 3 lacs

## Un site géré par la CCSPVA

La Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon est gestionnaire du site depuis 2006, année durant laquelle elle a réalisé un aménagement majeur : un bâtiment sanitaire afin de préserver la salubrité des lieux. La collectivité a fait plus récemment installer des panneaux signalétiques.

## Du mobilier urbain renouvelé !

La nouvelle collectivité a, dès le début d'année, effectué un diagnostic du site et constaté les améliorations qui pourraient y être apportées. Ce travail ne portera que partiellement ses fruits pour l'été 2017, mais des efforts concernant le renouvellement du mobilier ont été déployés. La collectivité a fait remplacer au printemps 13 bancs et tables en bois très abîmés : 5 tables en plastique recyclé, posées à la fin du printemps, et 8 tables en bétons installées dans le courant de l'été.



## Le grand nettoyage du site

Cet été, comme chaque année, le site est entretenu par un agent de la CCSPVA du 15 juin au 15 septembre, 2 fois par semaine, le lundi et le vendredi.

La CCSPVA a organisé une grande journée de nettoyage et d'élagage le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017. Un bon nombre d'agents et d'élus étaient présents, et ont contribué à redonner un coup d'éclat au site !

Nous ne pouvons quotidiennement nettoyer le site et ses berges : nous demandons donc à chacun d'être respectueux et de jeter ses déchets dans les poubelles mises à disposition. Des toilettes, gérées et entretenues par le snack, sont ouvertes au public en juillet-août.

Enfin, soyez vigilants et responsables en ce qui concerne l'usage des points à feu : nous vous prions de respecter attentivement les interdictions préfectorales.

## Un peu d'histoire...

Le site des Trois Lacs (qui en comprend en réalité 4), s'étale sur deux communes : Rochebrune et Piégut. Cette succession de plan d'eau est située au cœur de la Vallée de la Durance, recouverte de vignes et de vergers.

Creusés par EDF, pour ses besoins en matériaux lors de la construction du canal de la Durance, les lacs sont indispensables à l'équilibre hydrologique du secteur et au maintien du niveau des nappes phréatiques. Leur attrait touristique s'est affirmé au fil des années. Le site est désormais un lieu privilégié et reconnu de baignades et de pique-niques en famille !

**Découvrez les nombreuses activités sur place : wake-board (téléski nautique unique dans le 05), poney, paintball, karting, parc aventure...  
L'idéal pour un été actif !**



# I ENVIRONNEMENT

## Activités de Pleine Nature : un large panel

La fusion des territoires a augmenté l'offre des activités de pleine nature de la collectivité. Sur les territoires de l'Avance et de Serre-Ponçon, nous sommes désormais en charge de :

- 26 sentiers pédestres,
- 12 itinéraires VTT, avec le passage de la Grande Traversée des Hautes-Alpes et une partie du Tour du Pays Gapençais,
- 1 tour équestre et le passage des grandes boucles équestres : Balcons de Serre-Ponçon et Grand Tour du Gapençais.

## Entretien annuel des sentiers



Suite à la fusion, les agents de la collectivité travaillent actuellement au diagnostic des sentiers du Pays de Serre-Ponçon : état de l'entretien, normes du balisage...

6 sentiers sont en gestion intercommunale sur les communes de Bréziers, Rochebrune, Théus et Venterol et 20 en Val d'Avance.

Deux agents techniques entretiennent l'intégralité des 26 sentiers au printemps et à l'automne.

En matière de signalétique, celle-ci a été mise aux normes PDIPR en 2016 sur le Val d'Avance. Une harmonisation de la signalétique en Pays de Serre-Ponçon est prévue pour le printemps 2018.

+ d'infos : [www.cc-serreponconvaldavance.com](http://www.cc-serreponconvaldavance.com)

## Alerte Signalétique !

Nous avons constaté un problème récurrent d'enlèvement de la signalétique sur la commune de Rambaud, aux abords de Puy Maurel, lieu-dit du Gros Bois, près de l'Hermitage.

La communauté déplore cette incivilité.

Ces panneaux sont posés sur le domaine public et ont pour but d'éviter aux promeneurs (issus du territoire ou visiteurs) de se perdre, empruntant parfois le domaine privé (à travers champs notamment).

Les équipements mis en place sur le territoire sont la propriété de tous et financés par tous. Il paraît important outre le respect du travail fourni, de respecter également les investissements communs. *Merci !*

## Tous des sentinelles Suricate !

Le kilométrage important des nombreux sentiers du territoire ne nous permet malheureusement pas d'avoir une visibilité précise de l'entretien et du balisage au jour le jour.

Dans ce contexte, le Ministère des sports a développé le système SURICATE permettant à tous de signaler d'éventuels problèmes lors de la pratique d'activités de pleine nature. Avec ou sans couverture réseau, SURICATE enregistre la localisation de l'incident. Ainsi, tous les problèmes techniques que vous rencontrerez nous seront rapidement communiqués pour que nous y remédions au plus vite.



+ d'informations  
Web : [www.sentinelles.sportsdenature.fr](http://www.sentinelles.sportsdenature.fr)

Application gratuite sur  
l'App Store et Google Play



# ça s'est passé cet été...

## ... Les balades commentées en Serre-Ponçon Val d'Avance



Suite au succès des années précédentes, la communauté de communes a de nouveau proposé de découvrir gratuitement les richesses et les paysages de son territoire tout au long de l'été. M. Xavier Mordefroid, accompagnateur en montagne, naturaliste et photographe a animé ces jolies randonnées pour la troisième année consécutive.

Neuf balades étaient proposées durant les mois de juillet et d'août, à la découverte du patrimoine bâti et naturel de nos vallées, ou à l'écoute de la faune sous le ciel étoilé.

Au programme, sentiers botaniques, sentiers historiques, sentiers panoramiques ou sentiers nocturnes en Val d'Avance et en Pays de Serre-Ponçon... de quoi satisfaire tous les amateurs de nature et de paysages de moyenne montagne !



## ... La Chevauchée 05

Chaque année, le Comité Départemental de Tourisme Équestre, organise la Chevauchée 05. Notre territoire a eu la chance d'accueillir l'édition 2017 qui s'est déroulée du 2 au 4 juin dernier. L'itinéraire choisit empruntait en partie le tour équestre de l'Avance dont la communauté de communes gère l'entretien.

Des bivouacs ont été organisés à Notre-Dame-du-Laus, sur la commune de Saint-Étienne-Le-Laus, et à la Croix des Prés, sur la commune d'Espinasses.

Au programme, du cheval bien sûr, mais aussi la visite de la ferme du col de Jarjays, une soirée musicale avec l'association Comedia Mundi et une soirée découverte des étoiles, entre autre... Nous serons ravis d'accueillir de nouveau la Chevauchée sur notre territoire dans le futur !

+ d'infos : <https://cdte05.ffe.com/>



# Assainissement : ce qui va se passer au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Suite à la loi NOTRe de réorganisation des collectivités locales prévue par l'État, la Communauté de communes a pour obligation d'exercer dès l'an prochain la compétence « assainissement » qui comprend 3 volets distincts : **l'assainissement collectif, le non collectif et la gestion des eaux pluviales**. Actuellement, seul le Service Public d'Assainissement Non Collectif (**SPANC**) est exercé pour partie par la collectivité sur les 8 communes du Pays de Serre-Ponçon. Il sera donc déployé en 2018 à l'échelle de nos 16 communes membres.

**Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la collectivité assurera, en lieu et place des communes :**

- la collecte, le traitement et le rejet des eaux usées sur l'ensemble du territoire,
- la gestion intégrale des stations d'épurations, des réseaux et ouvrages divers,
- la facturation aux usagers.



## 2 années de préparation à la prise de compétence

Un diagnostic approfondi de chaque site, stations et réseaux est en cours depuis 2016 afin de mettre en place ce nouveau service. Ce transfert de compétence et de responsabilité est loin d'être anodin, et a nécessité plus d'un an et demi de préparation pour offrir un service efficace et structuré à l'ensemble des usagers, que ce soit sur le plan technique, administratif ou juridique.

Ces études, réalisées en interne, avec le concours de Mme Mégane Arnaud, étudiante en licence professionnelle « Gestion et Optimisation des Systèmes de Traitement des Eaux » à Dignes les Bains, en alternance au sein de l'équipe, ont permis d'effectuer un premier état des lieux. Au total, **19 stations d'épurations de procédés épuratoires variés sont présentes au sein de nos 16 communes membres**. Elles traitent les eaux usées d'environ 80% des habitations. Les habitations ne pouvant pas être raccordées au réseau public possèdent des installations individuelles de traitements des eaux domestiques suivies par le SPANC.

Un recrutement a eu lieu pour le suivi de l'ensemble des objectifs à atteindre en terme de gestion, de suivi de travaux et de contrôle des équipements individuels. Ces deux nouveaux postes seront effectifs dès septembre 2017. Une compétence qui représente également une lourde charge financière pour la collectivité et sans aucune dotation de l'État supplémentaire...



## ZOOM SUR le SPANC

Le SPANC, Service Public d'Assainissement Non Collectif, a pour objectifs de :

- réhabiliter prioritairement les installations existantes qui présentent un danger pour la santé et l'environnement,
- mettre en place des installations neuves et de qualité conforme à la réglementation,
- s'appuyer sur les ventes immobilières pour accélérer le rythme de réhabilitation des installations existantes.

**Au total 900 installations autonomes ont été localisées sur le territoire**, dont la moitié ont déjà été contrôlées par le SPANC.

# Compétence GEMAPI

ENVIRONNEMENT



Parmi les nouvelles compétences acquises au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la collectivité se chargera de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) induit par la loi MAPTAM. Cette compétence implique 4 principales missions :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- La défense contre les inondations.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Pour cela la collectivité a engagé un travail partenarial avec différents acteurs de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations sur son périmètre afin de mieux appréhender ce transfert. Nos partenaires sont les suivants : Restauration et Travaux en Montagne (RTM), Conseil Départemental (CD05), Direction Départementale des Territoires (DDT05), Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD), Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADESP) et bien sûr, les communes concernées.

## Zoom sur le SMAVD

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) est le concessionnaire et le gestionnaire du domaine public fluvial de la Durance, œuvrant dans la gestion des crues, l'amélioration de la sécurité ainsi que la préservation et la gestion du patrimoine naturel. Il servira à la communauté de communes d'appui technique dans la démarche de prise de la compétence GEMAPI afin qu'à terme, la collectivité puisse préciser les contours et les enjeux de cette compétence.

+ d'info : [www.smavd.org](http://www.smavd.org)



## Bilan des travaux sur le torrent du Dévezet

La réception de ce chantier a eu lieu en avril 2017. Les travaux, commencés à l'automne 2016 consistaient en la création d'un barrage en béton armé. Le rôle de cet ouvrage est de stabiliser les berges du torrent du Dévezet, de sécuriser le captage d'eau potable de la communauté de communes et de limiter le risque de crue torrentielle.

Le coût total de l'opération : 226 763 € TTC

- Dépenses en 2016 : 170 954 € TTC
- Dépenses en 2017 : 55 809 € TTC

35% ont été financés par l'État et 35 % par la Région PACA, les 30 % restant étant à la charge de l'intercommunalité.

La maîtrise d'œuvre, comprenant le contrôle de la conception ainsi que le suivi des travaux à été menée par le service Restauration des Terrains de Montagne (RTM) de l'Office Nationale des Forêts (ONF).

La maîtrise d'ouvrage à été assurée par la communauté de communes.



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

# Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères ...

CATEGORIES D'USAGERS	TARIFS REOM 2017		
	La Bâtie-Neuve	Avançon, La Bâtie-Vieille, Montgardin, La Rochette, Rambaud, Saint Etienne-Le-Laus, Valserras + CHORGES	Bréziers, Espinasses, Piégut, Remollon, Rochebrune, Rousset, Thèus, Venterol + BELLAFFAIRE
Résidences principales	170 €	150 €	150 €
Résidences secondaires	154 €	146 €	146 €
Gîtes ruraux, meublés de tourisme	154 €	130 €	62 €
Mairies	0,75 €/hab.	0,75 €/hab.	1,05 €/hab.
Collège	0,07 €/repas		
Cantines et accueil collectif de mineurs (ACM)	0,07 €/repas		
Crèches	13,00 €/place		
Maisons de retraite	55 €/lit		
Maisons en travaux	110 €		
Services publics	300 €		
<b>HÔTELS ET RESTAURANTS</b>			
Part fixe	100 €		
Nuitées	0,11 €/nuitée		
Couverts	0,21 €/couvert		
<b>TABLES ET CHAMBRES D'HÔTES</b>			
Nuitées	0,11 €/nuitée		
Couverts	0,21 €/couvert		
<b>SANCTUAIRE NOTRE DAME DU LAUS</b>			
Nuitées (dont petit déjeuner)	0,10 €/nuitée		
Couverts	0,14 €/couvert		
Repas de passage (sans nuitée)	0,22 €/repas		
<b>CAMPINGS</b>			
Tentes - Caravanes - Campings cars	14 € par emplacement et 0,05 € par jour d'occupation et par personne (de + de 6 ans)		
Chalets - Mobil homes - Tentes équipées	30 € par unité et 0,20 € par jour d'occupation et par personne (de plus de 6 ans)		

PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE AVEC ACCÈS ILLIMITÉ AUX 2 DÉCHÈTERIES			
Agriculteurs, arboriculteurs, maraîchers, éleveurs, centres équestres	58 €	58 €	84 €
Artisans et entreprises 0 à 2 salariés	163 €	163 €	129 €
Artisans et entreprises 3 à 5 salariés	207 €	207 €	144 €
Artisans et entreprises 6 à 15 salariés	449 €		
Artisans et entreprises 16 à 30 salariés	600 €		
Artisans et entreprises + de 30 salariés	868 €		
Professionnels de la santé	100 €	100 €	50 €
Professions libérales	130 €	130 €	93 €
Commerces non alimentaires	150 €	150 €	150 €
Commerces saisonniers (alimentaires et autres)	115 €		
Commerces à vocation touristique	300 €		
Commerces multi-activités	300 €		
Supermarchés	2 000 €		
Supérettes	955 €	955 €	300 €
EDF-RTE	1 000 €		

La tarification 2017 a été délibérée à l'unanimité par les membres du conseil communautaire lors de la séance du 28 février 2017.

+ d'informations

[www.cc-serreponconvalavance.com](http://www.cc-serreponconvalavance.com)

# ... évolutions tarifaires en 2017

## Horaires des déchèteries

**AVANÇON** VAL D'AVANCE  
33, RUE DE LA LAUZIÈRE 05 230 LA BÂTIE-NEUVE  
( 04 13 19 10 52

### HIVER

Du 1<sup>er</sup> novembre  
au 31 mars

### ÉTÉ

Du 1<sup>er</sup> avril  
au 31 octobre

LUNDI	14H - 17H	14H - 18H
MARDI	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H
MERCREDI	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H
JEUDI	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H
VENDREDI	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H
SAMEDI	9H - 12H 13H30 - 17H	9H - 12H 13H30 - 18H

**THÉUS** PAYS DE SERRE-PONÇON

PLAINE DE THÉUS 05190 THÉUS  
( 04 92 54 41 05 | 06 26 39 57 92

### HIVER

Du 1<sup>er</sup> novembre  
au 31 mars

### ÉTÉ

Du 1<sup>er</sup> avril  
au 31 octobre

LUNDI	14H - 17H	14H - 18H
MARDI	9H - 12H	9H - 12H
MERCREDI	14H - 17H	14H - 18H
JEUDI		
VENDREDI	14H - 17H	14H - 18H
SAMEDI	9H - 12H / 13H30 - 17H	9H - 12H / 13H30 - 18H

Dans le cadre de la fusion des intercommunalités du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi NOTRe a accordé aux collectivités un délai pouvant aller jusqu'à cinq ans pour harmoniser les tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Ainsi, les membres du conseil communautaire ont décidé par délibération en date du 28 février 2017 de revoir les modalités de calcul et les montants de la REOM pour certaines catégories d'usagers. Ces montants seront revalorisés chaque année afin d'arriver au terme des trois ans, à une harmonisation des tarifs pour une même catégorie d'usager, sur l'ensemble du territoire.

### Les points importants à retenir :

#### o La redevance :

Elle est payée par les occupants d'une habitation, qu'ils soient propriétaires ou locataires.

#### o La facturation :

##### - Semestrielle

Pour les catégories suivantes : Résidences principales et secondaires, gîtes ruraux, meublés de tourisme et maisons en travaux, supermarchés et supérettes, services publics.

Elle est recouvrée du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin et du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre de l'année en cours.

##### - Annuelle

Pour les catégories suivantes : mairies, crèches, cantines, ACM, collèges, hôtels, restaurants, tables et chambres d'hôtes, centres de vacances et villages vacances, Sanctuaire Notre-Dame du Laus, campings, professionnels exerçant sur le territoire intercommunal. Elle est adressée au mois de novembre de l'année en cours et est calculée en fonction de certaines données telles que les effectifs, le nombre d'habitants, le nombre de nuitées, le nombre de repas ect. de l'année en cours avec un estimatif pour les mois de novembre et décembre.

#### o Le règlement :

- directement au Trésor Public de Gap (chèques ou espèces)
- par carte bancaire sur internet à partir à l'adresse

[www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr).

Le règlement en espèces et en chèques auprès des bureaux administratifs de la communauté de communes n'est pas autorisé. Le prélèvement automatique a été annulé définitivement pour les communes du Pays de Serre-Ponçon qui en bénéficiait.

Les chèques doivent être envoyés directement à la trésorerie principale de Gap.

# Gestion des déchets : les éco-organismes partenaires

La collectivité travaille en partenariat avec plusieurs éco-systèmes à but non lucratif agréés par l'État qui nous soutiennent financièrement et logistiquement dans la collecte et le traitement de déchets très spécifiques. Dans le cadre de conventions avec la CCSPVA, chacun de ses éco-organismes dispose d'un mode de calcul de soutien financier annuel basé sur la déclaration des tonnages de déchets repris et recyclés dans nos deux déchèteries.

Voici 4 de nos partenaires majeurs et leurs consignes de tri !



**ECO EMBALLAGES** est notre partenaire majeur. L'organisme participe au financement de la collecte et du recyclage **DES EMBALLAGES MÉNAGERS**.

① SOUTIEN 2016 :

CCVA = 50 000 € / CCSP = 23 000 €

**CONSIGNES DE TRI** ▶ Tous les emballages en papier, carton, acier, aluminium, briques alimentaires, les bouteilles et flacons en plastiques dans la poubelle **JAUNE**.



**ECO DDS** participe au financement de la collecte et du recyclage **DES DÉCHETS CHIMIQUES**.

① SOUTIEN 2016 :

CCVA = 1 000 € / CCSP = 800 €

**CONSIGNES DE TRI** ▶ **TOUS** les déchets chimiques vont à la **DÉCHÈTERIE**.

▶ produits d'entretien du véhicule (huiles de vidange, liquides de frein, antigels, lave-glace...)

▶ produits de bricolage (peintures, vernis, décapants, colles, antirouilles, white-spirit, acétone, essence de térébenthine, diluants...)

▶ produits ménagers (lessive, détachants, détartrants, décapants, dégraissants, déboucheurs, acide chlorhydrique, eau de javel...)

▶ produits de jardinage (fongicides, pesticides, insecticides, désherbants, mort-aux-rats...).



**ECO-SYSTEMES** participe au financement de la collecte et du recyclage **DES APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES USAGÉS**.

① SOUTIEN 2016 :

CCVA = 6 500 € / CCSP = 1 600 €

**CONSIGNES DE TRI** ▶ Machine à laver, réfrigérateur, téléphone portable, imprimante, lave-vaisselle, sèche-cheveux... vont à la **DÉCHÈTERIE**.

Tous ces appareils électriques et électroniques contiennent des composants qu'il faut dépolluer et traiter en respectant rigoureusement des normes environnementales. 79,5% des composants d'un appareil sont recyclables. En les déposant à la déchèterie, vous êtes sûr que les matières premières seront réutilisées et que les substances dangereuses contenues ne seront pas dispersées dans la nature !

**écomobilier**

**ECO MOBILIER** participe au financement de la collecte et du recyclage **DU MOBILIER ET DE LA LITERIE USAGÉS**.

① SOUTIEN 2016 :

CCVA = 24 000 € / CCSP = 6 200 €

**CONSIGNES DE TRI** ▶ **TOUT** l'ameublement usagé va à la **DÉCHÈTERIE** dans la benne **MOBILIER**.

▶ meubles pour s'asseoir (sièges, canapés, fauteuils),  
▶ meubles de couchage (matelas, sommiers, lit...),  
▶ meubles de rangement (commode, armoire...)  
▶ meubles de cuisine et salle de bain (sans vasque, évier et robinetterie).

Ne sont pas acceptés : les éléments de décoration et de récréation (sièges-autos, jouets, balançoires)...

## collecte des cartons

La communauté de communes a mis en place début 2016 des bacs roulants destinés à la collecte des cartons. Ce nouvel outil de tri a rencontré un succès retentissant auprès de la population. Les agents techniques de la collectivité ont actuellement pour mission de les vider tous les lundis et d'apporter le fruit de cette collecte en déchèterie.

Afin d'optimiser le ramassage, mais également dans le but de pérenniser cette collecte, la collectivité souhaite mettre en place dès l'automne 2017 de vraies colonnes de tri pour les cartons. Tout comme aujourd'hui, ce seront les agents qui réaliseront la collecte. Ainsi les bacs roulants seront supprimés au profit des colonnes. Les points de collecte seront donc moins nombreux, mais d'une plus grande capacité et d'une plus grande qualité.

2 Points d'Apports Volontaire (PAV) de cartons seront créés par communes, 4 pour la Bâtie-Neuve et 3 pour Espinasses. Brézières et Valserrès ne seront pas dotés de ces nouveaux PAV puisque la mairie en a déjà mis en place. Ces derniers seront conservés.



## Des composteurs en vente pour réduire vos déchets !

Parce que le tri passe aussi par la séparation des déchets organiques et parce que le compost produit par ceux-ci vous fournira un engrais de qualité pour vos plantes d'intérieur et votre jardin, laissez vous séduire par le compostage !

### BON DE RÉSERVATION D'UN COMPOSTEUR

**JE RÉSERVE 1 COMPOSTEUR INDIVIDUEL  
+ 1 OUTIL AÉRATEUR + 1 GUIDE**

NOM ET PRÉNOM \_\_\_\_\_

COMMUNE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

**Pour prendre possession de votre composteur, nous vous invitons à vous rendre à la déchèterie intercommunale d'Avançon durant les heures d'ouverture muni de ce bon de réservation et d'un chèque d'un montant de 25 € à l'ordre du trésor public.**



Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance  
33, rue de la Lauzière 05 230 La Bâtie-Neuve  
Tél. 04 92 50 20 50 - secretariat@ccspva.com  
www.cc-serreponconvaldavance.com

**25 €**

1 composteur de 345 litres +  
1 outil mélangeur + 1 guide  
du compostage





# I DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## Urbanisme

### Service instructeur intercommunal

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, deux agents sont chargés d'instruire les dossiers d'autorisation d'urbanisme de 11 des 16 communes de l'intercommunalité. L'instruction qui était jusque-là gérée par les services de l'État, concerne l'ensemble des autorisations du droit des sols. Le service instruit les dossiers et soumet une proposition d'arrêté au maire. Les maires gardent leur pouvoir de décision sur les autorisations d'urbanisme et effectuent la délivrance des actes.

**L'accueil du public** s'effectue sur rendez-vous : le mardi et le mercredi matin de 9h00 à 12h00, dans les locaux de la CCSPVA, à la Bâtie-Neuve.

**2 façons de prendre rendez-vous :**

**tel : 04 92 50 20 50 ou email : [urbanisme@ccspva.com](mailto:urbanisme@ccspva.com)**

**Des fiches pratiques thématiques** sont disponibles à la CCSPVA et en ligne à l'adresse :

**[www.cc-serreponconvaldavance.com /rubrique « aménager et développer »/ « urbanisme »](http://www.cc-serreponconvaldavance.com/rubrique%20«%20am%C3%A9nager%20et%20developper%20»/%20«%20urbanisme%20»)**

### Zoom sur la déclaration préalable

La déclaration préalable est à déposer dans les cas suivants :

- Construction neuve de moins de 20m<sup>2</sup>,
- Extension d'une habitation de moins de 40m<sup>2</sup> en zone U dans les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- Changement de destination d'un local sans modification de la structure porteuse ou de l'aspect extérieur,
- Modification de l'aspect extérieur n'entraînant pas de création de surface de plancher.

Si votre projet comporte des démolitions, vous pouvez les déclarer avec ce même formulaire.

FORMULAIRES :

- CERFA 13404\*06
- CERFA 13703\*06 (maison individuelle)
- CERFA 13702\*05 (division parcellaire)

DÉLAI D'INSTRUCTION\* :

1 mois

\*sous réserve de dossier complet

### Quand recourir à un architecte ?

La demande de permis de construire ne peut être instruite que si la personne désirant entreprendre des travaux a fait appel à un architecte pour établir le projet, objet de la demande.

Toutefois, le recours à un architecte n'est pas obligatoire pour les personnes physiques (particulier, par exemple) ou les exploitations agricoles qui déclarent vouloir édifier ou modifier pour elles-mêmes :

- Une construction à usage autre qu'agricole (par exemple, une maison individuelle) dont la surface de plancher n'excède pas 150 m<sup>2</sup>,
- Une construction à usage agricole dont à la fois la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m<sup>2</sup>,
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 m et dont à la fois la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m<sup>2</sup>.

Les demandeurs d'un permis de construire sont tenus de recourir à un architecte pour les projets de travaux sur construction existante conduisant la surface de plancher à dépasser l'un de ces plafonds.



# Entrepreneuriat

Ils se sont installés sur notre territoire...

Bienvenue aux nouvelles entreprises en Serre-Ponçon Val d'Avance !

## DELICES ET NATURE

Mme C. Chaussy  
Vente au détail de fruits et légumes  
Le village, 05130 Valsерres

## SPOZ'ELEC

M. Laurent Spozio  
Tous travaux d'électricité générale,  
pose et entretien de systèmes  
domotique  
152 avenue Simone Veil, 05230 La  
Bâtie-Neuve  
laurent@spozelec.com  
06 82 14 45 71

## SOLUTIONS ELECTRIQUES ALPINE

M. Ludovic Erkeder  
Tous travaux d'électricité générale  
05190 Remollon

## JUST'IN ELEGANCE

Mme Justine Baille  
Esthétique, cosmétique  
Le grand Larra, 05000 La Bâtie-Vieille  
j.elegance@laposte.net  
06 38 62 39 05

## BAMBINO LAND

Mme Emilie Cester  
Arc de jeux sur le thème des animaux  
sous la forme d'une aire de jeux intérieure  
pour les enfants âgés de 0 à 12 ans  
05230 Avançon

## KATHLEEN BOISSET

Graphiste (création et mise en page de  
divers documents)  
Le village, 05130 Valsерres  
kboisset@free.fr  
06 60 14 10 06

## BAR RESTAURANT DU LAC

M. Cédric Filloque  
05000 Rousset  
04 92 58 66 49

## GRD DISTRIBUTION

M. Geoffrey Dupont  
Commerce et réparation de motocycles  
Pont Sarrazin, 05000 La Rochette

## O'SISTERS

Mme Albane Connan et Mme Bénédicte  
Aubert  
Restauration rapide – Snack  
Hameau la Moutouse, 05 000 Rambaud

## VINCENT BROQUANT

Entretien et nettoyage des jardins,  
débarras tous locaux, travaux de  
bricolage intérieur et extérieur  
Les Guérins, 05000 La Bâtie-Vieille  
v.b.multiservices05@gmail.com  
06 70 60 19 03

Vous êtes créateur  
d'entreprise?  
N'hésitez pas  
à vous faire  
connaître auprès  
de nos services :  
Email : secretariat@ccspva.com  
Tél. : 04 92 50 20 50

## Zones d'Activité Économique (ZAE)

L'aménagement, l'entretien et le développement des Zones d'Activité Économique fait partie de nos nouvelles compétences depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cependant, élus et agents travaillent sur cette thématique depuis plus d'un an déjà. Le premier point de cette prise de compétence a été la délimitation de ces zones, par village, sur la base d'une enveloppe totale de 18,66 hectares attribuée par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'aire gapençaise (Cf : définition page 13). La délibération fixant les périmètres des zones a été prise en ce début d'année par la communauté.

Parrallèlement, un diagnostic a été mené pour l'ensemble des zones : état de la voirie, des réseaux, mais également recensement du foncier disponible et des entreprises établies, ainsi que des emplois actuels. Des fiches ont été réalisées pour chaque zone. Leur but est de résumer l'ensemble des caractéristiques de chaque lieu, de façon à en simplifier la lecture. Ainsi, les entreprises peuvent prendre connaissance d'un seul coup d'oeil de la fiscalité, de l'offre foncière, des équipements ou de la constructibilité du secteur. Ces fiches sont disponibles en ligne sur notre site :

[www.cc-serreponconvaldavance.com /rubrique « aménager et développer » / « zones d'activité économique »](http://www.cc-serreponconvaldavance.com /rubrique « aménager et développer » / « zones d'activité économique »)

Fiche technique N°1

### Zone d'activités économiques LA LAUZIERE La Bâtie-Neuve

1. Plan de localisation



2. Présentation

- Gestionnaire de la zone : CC Serre-Ponçon Val d'Avance
- Vocation de la zone : Tertiaire
- Prix du terrain :
- Nombre d'entreprises sur la zone : 8
- Nombre d'emplois sur la zone : +/- 39

3. Plan de zone



4. Liste des entreprises

- 1. AMOV
- 2. ALIN
- 3. PIERRE DELURET
- 4. TOT
- 5. BARRAGE CADRE
- 6. SAS AMICA

Etudes et réalisations effectuées par :

- 1. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 2. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 3. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 4. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 5. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 6. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 7. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 8. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 9. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 10. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 11. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 12. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 13. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 14. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 15. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 16. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 17. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 18. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 19. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 20. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 21. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 22. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 23. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 24. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 25. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 26. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 27. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 28. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 29. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 30. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 31. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 32. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 33. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 34. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 35. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 36. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 37. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 38. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 39. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 40. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 41. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 42. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 43. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 44. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 45. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 46. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 47. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 48. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 49. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE
- 50. BUREAU D'ETUDES ET D'INFORMATIQUE



# | ACTIONS CULTURELLES

## La coopération à l'école

La communauté de communes et l'Office Central de Coopération à l'École des Hautes-Alpes (OCCE 05) ont mis en place cette année, dans le cadre de leur partenariat, un projet de création de jeux coopératifs de plateaux. Ce projet s'inscrit dans la continuité des programmes «les Trésors de mon village» et «Projet Théa», qui se sont déroulés les années précédentes sur le Val d'Avance.

Treize classes étaient concernées : La Bâtie-Vieille, La Bâtie-Neuve (3 classes), Espinasses (3 classes), Montgardin, Rambaud, Rochebrune, Théus et Valsertes (2 classes).

L'idée de lancer ce projet est née du constat simple que la compétition est au cœur de nos sociétés actuelles. Les jeux coopératifs permettent de sortir du cycle où l'échec de l'un contribue à la victoire de l'autre et proposent de s'entraider pour réussir ensemble.

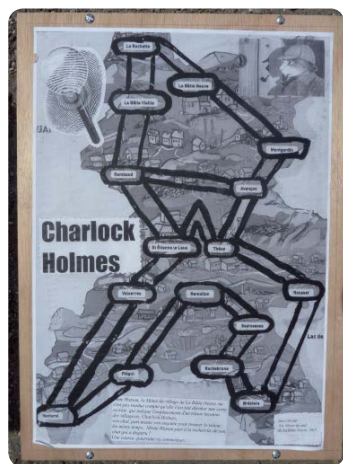


Après une réunion au mois de septembre pour adapter le projet à chaque classe, les enfants ont eu jusqu'à Noël pour découvrir des jeux coopératifs et modifier les règles de jeux classiques en jeux de coopération. Par la suite, à partir du plateau de jeu commun, chaque classe a inventé une règle de jeu coopératif ainsi que les pions ou cartes pour jouer.

L'objectif de cette action était d'apprendre aux élèves l'intérêt de travailler en coopération. Pour se faire, chaque classe a réalisé son propre jeu coopératif, à partir d'un plateau de jeu représentant le territoire Serre-Ponçon Val d'Avance, lors de 5 ateliers répartis tout au long de l'année scolaire.

Le 30 mai dernier, les écoles se sont réunies à la salle des fêtes de Rochebrune afin que chaque classe puisse présenter son jeu aux autres élèves. Près de 260 élèves étaient présents lors de cet événement ainsi que de nombreux élus du territoire. Le projet a été entièrement financé par la communauté de communes à hauteur de 3 000 € et mené l'OCCE 05.

Un grand merci à M. Gilbert Lager, président de l'OCCE 05, aux parents d'élèves, enseignants, bénévoles, membres de l'OCCE 05 ainsi qu'aux agents de la CCSPVA pour la bonne mise en oeuvre de ce projet. Et bien sûr, un immense merci aux 260 enfants ayant participé !



# ça s'est passé cet été...

## ... Festival « Afrique en Avance » à la Bâtie-Neuve



Le festival « Afrique en Avance » a vu sa première édition les 1 et 2 juillet 2017 à la Bâtie-Neuve au cœur du village sur la place du lavoir à l'initiative de Landry Topka, Luc et Niamar Ndour (associations Bolokan et Nafio) en partenariat avec la commune de La Bâtie-Neuve.

Ils voulaient que ce festival soit celui de toutes les intégrations, pour que l'espace d'un instant, toutes les populations ne fassent plus qu'une grâce à la rencontre et au plaisir partagé. Pari réussi !

La culture africaine est vectrice de joie et de festivité. C'est ce que toutes les personnes qui sont venues en nombre ont sans aucun doute ressenti.

La découverte de l'artisanat, de la cuisine, de la musique et de la danse a suscité de très belles rencontres emplies de générosité, de sincérité et de joie.

Des musiciens et danseurs venus des quatre coins de France et d'Afrique ont proposé des stages de danse et de percussions. Le samedi soir un concert d'une grande qualité a fait oublier le froid à un public transi mais envouté.

Merci pour ce moment d'évasion et de plaisir, nous vous retrouverons avec une grande joie l'année prochaine !



## ... Les week-ends musicaux de Chaillol sur le territoire

Après 7 années de collaboration avec l'Espace Culturel de Chaillol (ECC), l'intercommunalité a de nouveau accueilli sur son territoire les Week-ends Musicaux et le festival de Chaillol. Cette année a été l'occasion de déployer ce partenariat sur le territoire du pays de Serre-Ponçon.

7 concerts ont été financés par la CCSPVA, dans le but d'offrir une programmation musicale de qualité sur l'ensemble du territoire à un prix accessible au plus grand nombre.

Le thème de cette année était les musiques du monde. Musique baroque, indienne, jazz new-yorkais et musique napolitaine ont rythmé la saison printanière lors des Week-ends musicaux avec les groupes «Café Zimmermann», «Indian Air», «Fabien Mary Trio» et «Napulitanata». Cet été, le groupe «Hubert Dupont -Golan», l'«Ensemble C Barré» et le «Trio Opus 71» ont animé la saison du festival de Chaillol.

Un projet éducatif a également été mené entre l'ECC et les classes de Grande Section et de Cours Préparatoires de Saint-Étienne-Le-Laus. Les élèves ont pu assister à quatre concerts des Week-ends Musicaux et rencontrer le groupe «Indian Air». Chaque concert a été précédé d'une intervention de sensibilisation et d'actions pédagogiques menée par Emmanuelle Ravier, guitariste et chargée de médiation culturelle, dans la classe d'Armelle Van Es.



# LES SITES INCONTOURNABLES DU TERRITOIRE SERRE-PONÇON VAL D'AVANCE



Le territoire Serre-Ponçon Val d'Avance est situé dans un écrin de verdure, au coeur des Alpes du Sud, entre la Vallée de la Durance, le lac de Serre-Ponçon, le parc national des Ecrins et la ville de Gap.

## I Les sites naturels incontournables



**MASSIF DU PIOLIT  
CHABRIÈRE  
SITE NATURA 2000**

**LE CHAPEAU DE NAPOLEON  
À  
LA ROCHETTE**

**LE MONT-COLOMBIS  
ALTITUDE: 1734 M**

**LES DEMOISELLES COIFFÉES  
DE  
THÉUS ET REMOLLON**

**LES CASCADES  
PÉTRIFIANTES  
DE REMOLLON**

**LA FORÊT DU SAPET  
À  
LA BÂTIE-NEUVE**

## I Les sites culturels et le patrimoine



**LE BARRAGE DE  
SERRE-PONÇON**

**LE SANCTUAIRE  
NOTRE-DAME-DU-LAUS**

**LES PRODUITS  
DU TERROIR**

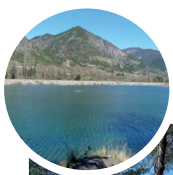
**APILAND  
LE MUSÉE DU MIEL**

**LE MUSÉOSCOPE  
DU LAC**

**LA MAISON DE L'EAU ET  
DES ENERGIES**

**LES VILLAGES  
PERCHÉS**

## I Les plages



### >> LA BASE DE LOISIRS DES 3 LACS

À Rochebrune - Piégut

Baignade, jeux pour enfants, barbecues, tables de ping-pong, snack, camping, karting, wake-park, parcours aventure, paint-ball, balades à poney, canoë.



### >> LA PLAGE DE BOIS-VIEUX

À Rousset

Baignade, snack, piscine flottante surveillée en Juillet-Août, tables de pique-nique, barbecues, location de canoë, bateaux, pédalos...

